MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 22 avril 2024

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal N° 2024-05
relatif à
une demande de crédit d'investissement de CHF 64'400.- pour la réalisation des zones 30km/h dans le village

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

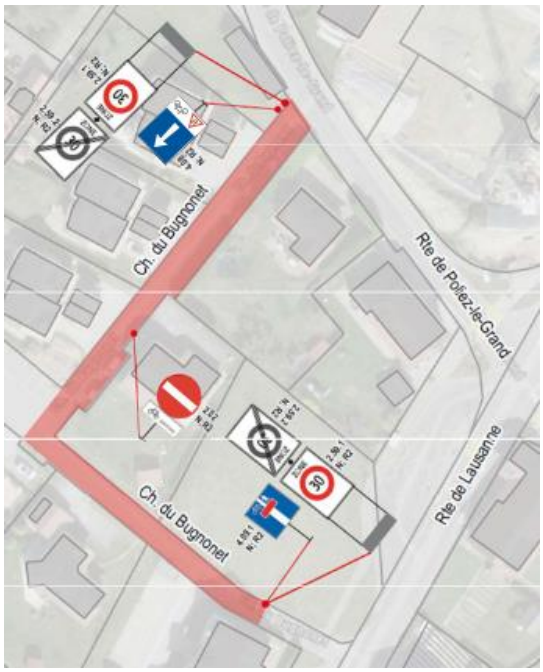
En mai 2023, le Conseil communal a accepté le préavis N° 2023-02 relatif à une demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 23'000.- concernant l'abaissement et la mise en zone 30 km/h à l'intérieur du village, hors axes principaux. Par suite d'une seconde demande d'offre, c'est le bureau d'ingénierie Citec, fournissant les mêmes prestations mais pour un montant de CHF 6'677.-, qui a été retenu.

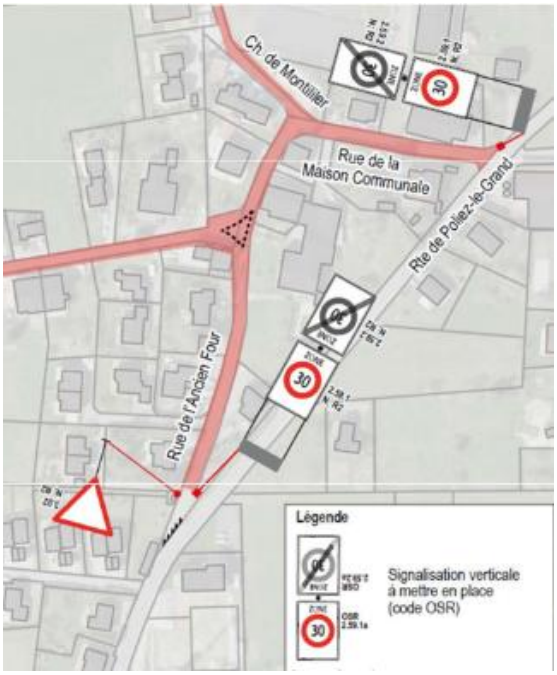
Après plusieurs séances dans nos locaux et sur place entre le bureau Citec et la Municipalité, le dossier a été présenté à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour validation. Après diverses petites corrections, le processus de mise à l'enquête a été lancé avec publication dans la FAO et affichage au pilier public, du 5 mars au 5 avril 2024. N'ayant reçu aucune opposition, la Municipalité poursuit selon la volonté du Conseil communal et propose le préavis N° 2024-05 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 64'400.- pour la réalisation des zones 30km/h dans le village.

2. Modifications

Quatre modifications seront apportées à la signalisation villageoise, selon instructions de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) :

- Le chemin du Bugnonet sera en sens unique, les usagers ne pourront plus sortir sur la route de Poliez-le-Grand, car trop dangereux dû au manque de visibilité.
- La sortie de la Rue de l'Ancien Four sur la route de Poliez-le-Grand ne sera plus prioritaire. Un « cédez le passage » sera placé.
- Un panneau 50 km/h sera posé au chemin Pré du Ban avant le garage de l'habitation.
- Le signal 50 km/h qui se trouve en face du temple sur la route du Château sera déplacé afin de sécuriser la première habitation.







3. Descriptif

Mise en place du chantier, effaçage divers et évacuation des résidus.

Secteur Grand-Rue

Cela englobe : Chemin de la Louye, Rue de l'Ancien Four et Rue de la Maison de Commune avec modification de la priorité de la Rue de l'Ancien Four sur la route de Poliez-le-Grand.

- 3 Signaux début de la zone, 3 signaux fin de la zone, 2 totems en tube aluminium et 1 signal cédez le passage, le tout avec supports et pose.
- Effaçage et marquage des zones 30 km/h.

Secteur Placettes

- 2 signaux début de la zone, 2 signaux fin de la zone et 2 totems en tube aluminium, le tout avec supports et pose.
- Marquage des zones 30 km/h.

Secteur Mandou

- 2 signaux début de la zone et 2 signaux fin de la zone, le tout avec supports et pose.
- Marquage de la zone 30 km/h.

Secteur Bugnonet

- Signal sens unique avec symboles circulation en sens inverse avec totem en tube aluminium.
- Bac à fleurs, diamètre extérieur 82 cm, avec bande posé sortie route de Poliez-le-Grand. Signal circulation dans les deux sens pour cyclistes, signal début de la zone et signal fin de la zone, le tout avec supports et pose.
- Marquage de la Zone 30 km/h.

Secteur Ru

Comprenant ch. du Cottin, ch. du Ru, ch. des Sauges, En Daillens et ch. des Planches.

- 7 Signaux début de zone et 7 fin de zone, support pour pose sur candélabre.
- Marquage des Zones 30 km/h.

Secteur Maréchaussée

Comprenant : ch. de la Maréechaussée, En Rebaton et ch. de Chenalet.

- 4 signaux début de zone 30 km/h, 4 signaux fin de zone 30 Km/h, 1 totem et 1 Signal accès interdit.
- Marquage des zones 30 km/h.

Chemin Pré du Ban

- Pose d'un signal début et fin de localité.

Route du Château

- Déplacement du signal début et fin de localité.

4. Estimation des coûts

Voici l'estimation des coûts (arrondi) :

Description	CHF (TTC)
Secteur Grand Rue : Signalisation et marquage au sol des zones	12'400.-
Secteur Placettes : Signalisation et marquage au sol des zones	7'445.-
Secteur Mandou : Signalisation et marquage au sol des zones	2'700.-
Secteur Bugnonet : Signalisation et marquage au sol des zones	8'730.-
Secteur Ru : Signalisation et marquage au sol des zones	11'655.-
Secteur Maréchaussée : Signalisation et marquage au sol des zones	12'400.-
Mise en place chantier et évacuation résidus	3'070.-
Divers et imprévu	6'000.-
Total	**64'400.-**

5. Amortissement

Amortir cet investissement selon les directives MCH2 (modèle comptable harmonisé), soit sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet, ce qui représente un amortissement annuel prévisionnel de CHF 6'440.-.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2024-05 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Ayant pris connaissance des rapports de la Commission ad'hoc et de la Commission des finances.

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour la réalisation des zones 30km/h dans le village ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 64'400.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

L. Imoberdorf

La Secrétaire

A. Kalbfuss

MUNICIPALITE DE BOTTENS

Municipal en charge du dossier : M. Christian Jaquier